

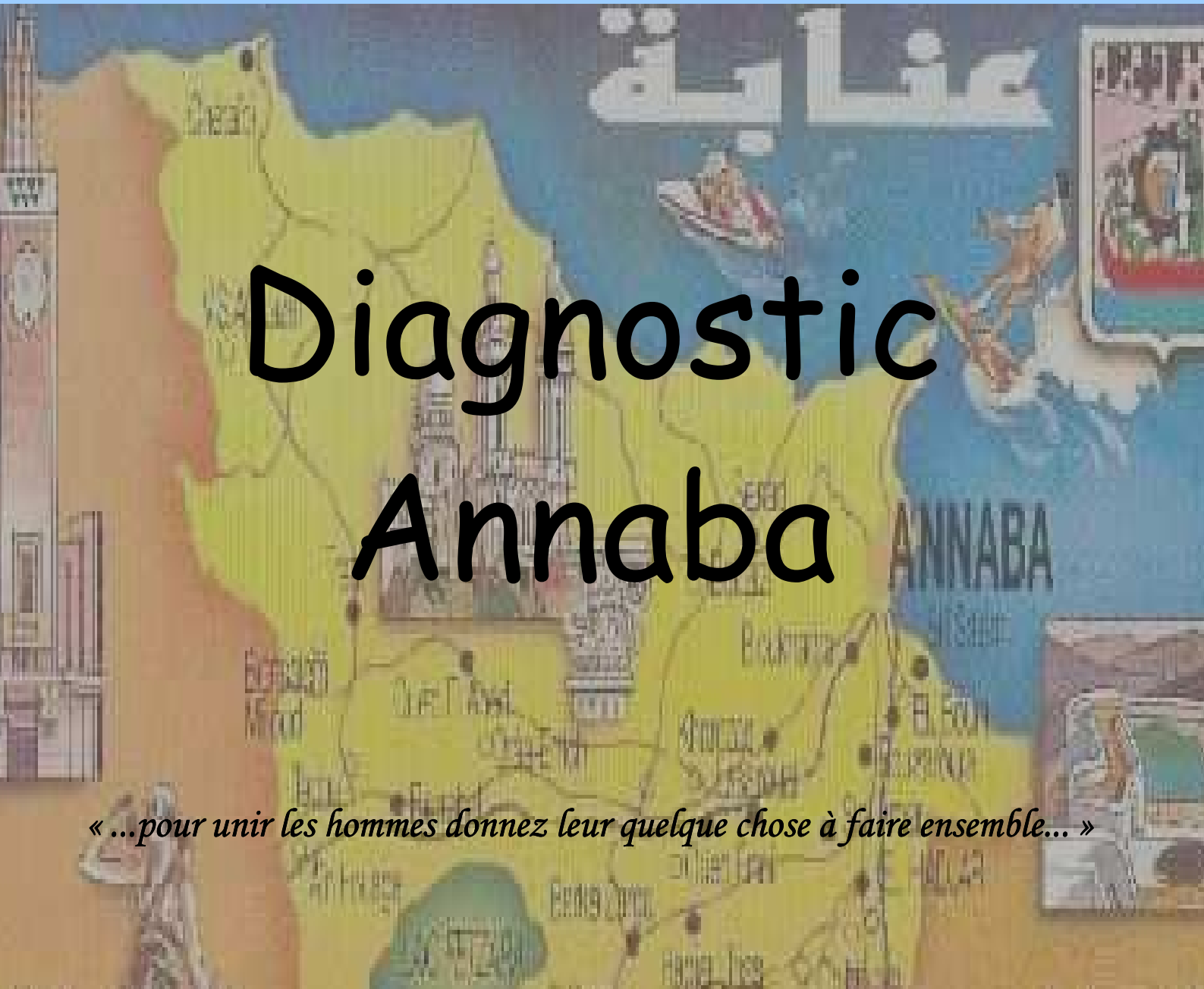


# **Formation Action Recherche**

**Mettre en évidence des enjeux locaux partagés...**

**Développer, accompagner les innovations...**

**Synthèse des rapports de diagnostic**

A detailed, colorful map of the Annaba region in Algeria, showing various districts and landmarks. The map is overlaid with a semi-transparent blue and yellow color scheme. The word 'Annaba' is written in large, bold, black letters across the center of the map.

# Diagnostic Annaba

*« ... pour unir les hommes donnez leur quelque chose à faire ensemble... »*

# **L'insertion socioprofessionnelle des jeunes**

**Travail réalisé par :**

**Mr ALLALI Chaouki - Directeur du Centre Spécialisé de  
Rééducation El Hadjar.**

**Mr BENMAOUI Amar - Chef de Service Direction de  
l'Action Sociale Annaba.**

**Mr BERREBI Abdelhak - Président de l'Association pour  
l'Appui et l'Orientation des Jeunes.**

**Mr LOUKIL Younes - Président de l'Association Essafa pour  
le développement et l'insertion sociale.**

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1 PROFIL DE POPULATION : LES JEUNES SANS QUALIFICATION A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI A ANNABA .....</b>	<b>4</b>
1.1 Indicateurs d'état civil.....	4
1.2 Niveau scolaire .....	5
1.3 Revenus.....	6
1.4 Logement .....	7
1.5 Activités et réseaux de sociabilité .....	8
1.6 Les attentes des jeunes.....	10
<b>2 LES JEUNES ET L'EMPLOI .....</b>	<b>13</b>
2.1 Représentation que les jeunes ont du travail.....	13
2.2 Expérience professionnelle antérieure .....	14
2.3 Les jeunes et la recherche d'emploi.....	16
2.3.1 Durée de la recherche d'emploi .....	16
2.3.2 Type d'emploi recherché par les jeunes .....	17
2.3.3 Comment les jeunes cherchent-ils un emploi ? .....	18
2.4 Mobilité et emploi .....	19
2.5 Connaissance des dispositifs d'aide à l'emploi .....	20
2.6 Accompagnement attendu dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.....	22
<b>3 DES ACTIONS ACCOMPAGNANT LE PARCOURS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES .....</b>	<b>25</b>
3.1 Des actions de formation .....	25
3.1.1 Mise en œuvre de la formation.....	25
3.1.2 Suivi et évaluation.....	28
3.1.3 Articulation des actions et des acteurs.....	28
3.2 Un accompagnement à la recherche d'emploi.....	29
3.2.1 Mise en œuvre de l'accompagnement à la recherche d'emploi .....	31
3.2.2 Suivi et évaluation de l'action menée .....	31
3.2.3 Articulation des actions et des acteurs.....	32
3.3 Des dispositifs d'aide à l'emploi .....	32
3.3.1 Mise en œuvre des programmes d'aide à l'emploi .....	32
3.3.2 Suivi et évaluation des dispositifs .....	34
3.3.3 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'emploi .....	37
<b>4 UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE QU'IL RESTE A CONSTRUIRE... ..</b>	<b>39</b>
4.1 Coordination des acteurs et des actions .....	39
4.2 Transparence de l'information, qualité de l'accueil .....	39
4.3 Implication des jeunes dans les actions mises en place.....	41
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>44</b>

## INTRODUCTION

Le chômage est un problème épineux que vivent beaucoup de pays et sur lequel se penchent les économistes et les gouvernements pour y apporter des solutions.

L'insertion des jeunes est apparue comme un enjeu social et politique important depuis 15 ans. On a alors assisté à la modernisation des institutions et services liés à l'emploi et la formation, sous l'impulsion d'un Etat social qui a mis en place des politiques d'insertion, structurées autour de la notion de solidarité, d'équité et de justice sociale.

Selon Martin Goyette<sup>1</sup>, le concept d'insertion est relativement récent dans la tradition scientifique. Il a en quelque sorte remplacé la notion d'intégration issue des écrits de la sociologie. L'insertion est ainsi apparue, en France puis au Québec, dans les années 60 et 70, d'abord pour désigner le processus d'adéquation entre les jeunes qui sortent de l'école et le marché du travail. Dans le contexte de l'augmentation du chômage, l'insertion a remplacé ainsi l'intégration dans un cadre d'évolution du marché du travail et de modification de l'entrée des jeunes dans la vie adulte. Ce concept concerne d'abord la sphère professionnelle, l'intégration au marché du travail étant au cœur des analyses. Il touche également d'autres sphères puisque, depuis la fin des années 80, l'insertion sociale est considérée comme préalable à l'insertion professionnelle.

Le concept d'insertion socioprofessionnelle a vu le jour au moment de la forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi dans l'ensemble de l'union européenne. L'objectif était et est toujours de soutenir les demandeurs d'emploi, en particulier les moins qualifiés, dans leurs efforts pour accéder au marché du travail. Les projets en matière d'insertion socioprofessionnelle se sont multipliés au fil des ans. De même les acteurs travaillant dans ce secteur sont de plus en plus nombreux : les pouvoirs locaux, les entreprises d'économie sociale, les entreprises privées, le secteur associatif proposant des formations ou un accompagnement etc. Cette évolution s'accompagne d'un changement de réglementation destiné à délimiter plus clairement le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Les acteurs de terrain concernés se posent des questions fondamentales quant aux évolutions dans ce secteur : dans quelle mesure les actions menées contribuent elles à rendre effectif le droit au travail pour les personnes en position de faiblesse sur le marché de l'emploi ? Les moyens et instruments dont disposent les organisations et services actifs dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle sont-ils adéquats ? Dans quelle mesure les actions menées contribuent elles à combattre la tendance à la précarisation observée dans le segment inférieur du marché du travail ? Selon de nombreux acteurs cette tendance à la précarisation concerne des catégories professionnelles qui occupaient auparavant une place relativement confortable sur le marché de l'emploi.

Deux domaines auxquels l'insertion socioprofessionnelle et ses résultats sont en grande partie liés renvoient à la nature de l'emploi et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers l'autonomie.

L'insertion doit être envisagée de manière multidimensionnelle. Elle comprend beaucoup de choses, cela peut aller de démarches socialisantes à des démarches exclusives de formation en passant par des démarches conjuguées. Dans ce dernier cas la problématique tourne essentiellement autour de la résolution de problèmes sociaux conditionnés par des démarches plus économiques, articulant monde des entreprises et monde social. La définition pose déjà problème et soulève une série de questions. En effet l'insertion sociale peut-elle être déconnectée des moyens dont disposent les gens pour vivre car nous vivons dans la société du travail qu'on le veuille ou non. Donc insertion professionnelle et insertion sociale sont étroitement liées, ce qui implique une série de préalables à résoudre avant de passer au pôle économique.

Par ailleurs les difficultés d'insertion des jeunes ne doivent pas être seulement analysées à partir de leurs difficultés personnelles face aux exigences du marché de l'emploi. Il est nécessaire de s'intéresser au manque de soutien qui caractérise leur situation lors de la transition vers la vie

---

<sup>1</sup> M. Goyette "Pratiques éducatives et jeunes en foyer" Revue société et jeunesse en difficulté n°2 – automne 2006 Québec

autonome. Ces soutiens sont de différents ordres : soutien matériel, mais aussi relationnel. Dans cette dernière perspective, le soutien relationnel à la transition peut principalement prendre trois formes : d'abord, celle du développement d'une relation significative avec un intervenant du monde adulte, ce dernier facilitant ainsi le passage à la vie adulte ; ensuite, celle d'une mise en relation du jeune avec les institutions et les associations du monde des adultes ; enfin, celle d'un appui au développement d'un réseau personnel chez le jeune, afin qu'il parvienne à une interdépendance au travers de laquelle seulement l'insertion s'actualise.

En Algérie le passage d'une situation de protection à une situation de libre concurrence ne peut se faire malheureusement sans conséquences alarmantes sur la situation sociale. La rupture brutale du modèle de développement socialiste sous l'effet de la crise économique, où l'Etat jouait le rôle central de régulateur économique, provoque un traumatisme dans la société algérienne. Depuis le début des années quatre-vingt, le pays se trouve confronté à une grave crise économique qui se traduit par l'incapacité de générer de l'emploi additionnel, la précarité, le chômage, l'émergence de problèmes sociaux tels que : l'exode rural, l'émigration clandestine (les harraga), la toxicomanie, la criminalité, le licenciement massif des ouvriers et une chute du taux de croissance économique jamais connus jusque là. Ces données alarmantes, conjuguées à une situation sociale et politique conflictuelle, ont poussé les pouvoirs publics à mettre en place un certain nombre de dispositifs visant à répondre à une demande d'emploi accrue de la part des jeunes. L'insertion socioprofessionnelle occupe ainsi depuis plusieurs années une place prépondérante dans la politique de la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Pour endiguer le phénomène du chômage des jeunes, les pouvoirs publics algériens ont pris une série de mesures de création d'emplois, notamment au profit des jeunes chômeurs sans qualification, et ce par le biais de l'Emploi Salarié d'Initiative Locale (ESIL 1990), les projets « Blanche Algérie 2005 » et les Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre (TUP-HIMO 1998).

Des expériences vécues et des constats réalisés découlent un certain nombre de questions telles que :

- Quelles sont les actions menées en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ?
- Comment et par qui ces actions d'insertion socioprofessionnelle sont-elles mises en œuvre ?
- Existe-t-il une collaboration entre les acteurs sociaux ?
- Y a-t-il des relais entre acteurs intervenant dans le cadre de l'insertion sociale ?
- Y a-t-il une connaissance commune des programmes et des réglementations des uns et des autres ?
- Y a-t-il un partenariat entre associations et institutions ?
- Quel mode de relation entretiennent les différents acteurs sociaux entre eux ?
- Y a-t-il implication des jeunes dans le processus de l'insertion socioprofessionnelle ?

**Comment se pose la question de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes sans qualification sur la commune d'Annaba ? Quelles actions ? Quels partenaires ?**

Notre travail consiste à étudier la question de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes sans qualification dont la tranche d'âge varie de 18 à 30 ans, des deux sexes, sur le territoire de la cité Saf-Saf, situé à l'ouest de la ville de Annaba.

**L'OBJECTIF :**

**Mesurer l'efficacité des actions en matière d'insertion socioprofessionnelle des jeunes sans qualification au regard de leurs besoins**

## LES JEUNES SANS QUALIFICATION : UN ACCES A L'INDEPENDANCE DIFFICILE

Si l'on se réfère à Olivier Galland qui définit l'indépendance "comme la possibilité pour un jeune d'accéder à trois attributs : un emploi stable, un logement à sa charge et le début d'une vie commune en couple"<sup>2</sup>, nous constatons que très peu de ces jeunes sont indépendants. Pour Galland l'accès à l'indépendance propre à l'entrée dans l'âge adulte peut se définir par la combinaison de ces trois critères car :

- l'occupation d'un emploi stable garantit une certaine pérennité des moyens d'existence,
- l'occupation d'un logement payé par la personne elle-même est le signe d'une indépendance acquise à l'égard des parents,
- la formation d'un couple représente l'accès à une certaine stabilité affective.

Les jeunes chômeurs n'ont aucune source de revenus stables. Ceci les amène à exercer des activités rémunératrices de manière informelle (29% des jeunes interrogés), mais qui ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins. De ce fait la plupart d'entre eux dépendent des aides familiales et ne peuvent accéder à un logement (95% d'entre eux vivent chez leurs parents ou un membre de la famille). Ceci peut être un facteur explicatif de la situation familiale de ces jeunes qui pour 91% d'entre eux sont célibataires, le manque d'indépendance au niveau matériel retardant l'engagement dans la vie commune.

Bien que peu d'entre eux soient indépendants, nous pouvons à partir des différences observées entre les classes d'âges, relever quelques éléments concernant cet accès à l'indépendance. Nous ne retiendrons pas ici le critère d'emploi stable, puisque tous ces jeunes sont à la recherche d'un emploi, mais le critère d'activités rémunératrices, assurant au jeune des moyens d'existence propres, lui procurant une certaine indépendance financière.

En avançant en âge, il y a plus de jeunes accédant à cette indépendance financière, mais le seuil de prise d'indépendance semble toutefois être marqué sur la tranche d'âge des 26-30 ans, où il y a accès à un logement autonome (9% d'entre eux alors que c'est une situation marginale sur les autres tranches d'âge) et où il y a engagement dans la vie commune (contrairement aux autres classes d'âge en dehors d'un ou deux cas isolés). Nous remarquerons surtout que ce processus est progressif, tendant à montrer que ces jeunes aspirent à cette indépendance, ce qu'ils ont du reste exprimé en corrélant la réussite aux moyens matériels (revenus et logement). En effet, si peu d'entre eux ont un logement propre, nous avons pu observer que la décohabitation avec les parents se fait dès 18 ans. Il semble bien là que le fait de ne pas pouvoir accéder à un emploi stable soit un frein aux aspirations d'indépendance de ces jeunes.

Par ailleurs, il semblerait que les femmes soient plus indépendantes que les hommes, un plus grand nombre d'entre elles ayant accédé à un logement autonome et s'étant engagé dans une vie de couple. La légère différence que l'on observe entre filles et garçons à ce niveau (94 % des garçons interrogés sont célibataires contre 73,5% des filles interrogées) peut s'expliquer d'une part par le fait que les filles sont plus âgées (39% d'entre elles ont entre 26 et 30 ans pour 27% des hommes) et qu'elles exercent plus que les garçons des activités rémunératrices (37% pour 28% parmi les hommes), mais aussi par les rôles sociaux traditionnellement différenciés. Dans la répartition des rôles sociaux la charge financière du ménage est traditionnellement dévolue à l'homme, et l'absence de revenus personnels stables est peut être moins pour elles un frein à la prise d'indépendance. Les femmes semblent cependant plus manifester leur désir d'indépendance, à travers la décohabitation qui concerne 10% d'entre elles pour seulement 5% chez les hommes.

Nous pouvons également ici faire un lien entre cet accès à l'indépendance et les activités pratiquées par les jeunes. En effet, nous avons vu que celles-ci évoluent avec l'âge et en fonction du sexe. Il n'est pas anodin que ce soit plus particulièrement les jeunes qui prennent leur indépendance, qui

---

<sup>2</sup> Galland Olivier, *Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées*, Revue Economie et statistiques, n° 337-338, 2000 - 7/8

délaissent progressivement les activités centrées sur l'épanouissement de la personne, au profit d'activités d'autoproduction. Il semblerait qu'ils trouvent, dans ce type d'activité où l'individu peut également s'épanouir en développant des compétences particulières, un moyen de pallier le manque de ressources stables pour assumer leur indépendance nouvelle.

Par ailleurs, nous faisons l'hypothèse que l'engagement des filles dans la vie associative serait une manifestation, au-delà de leur désir d'accès à l'indépendance, de leur souhait d'accéder au statut d'adulte responsable, citoyen engagé dans la vie sociale.

Nous avons vu que pour ces jeunes, aussi importantes qu'elles soient, les ressources personnelles restent insuffisantes pour "réussir" dans la vie. Ils ont également besoin d'un emploi et de moyens matériels, qui concourent à leur prise d'indépendance et leur permettra d'être reconnus socialement en tant qu'adultes responsables. Ainsi les jeunes envisagent leur avenir personnel selon une représentation relativement classique du travail et de la famille, cohérente avec les attributs de l'indépendance qui marquent l'entrée dans la vie d'adulte. D'autres facteurs toutefois contribuent, selon eux, à la réussite tels que la formation, un accompagnement et la justice sociale. Autrement dit pour réussir les jeunes aspirent à la réunion d'un ensemble de facteurs qui leurs permettraient d'agir comme acteurs dans un cadre de citoyenneté.

## LES JEUNES ET L'EMPLOI

Pour ces jeunes qui ont peu d'expérience professionnelle, le travail est un droit et ils revendiquent un emploi correspondant à leurs savoir-faire. L'emploi pour eux symbolise la réussite. Il leur permettrait, comme nous l'avons vu précédemment, d'accéder au statut d'adulte autonome et responsable.

Avec l'âge, les jeunes ont de plus en plus d'exigences quant à l'emploi recherché, et s'attachent aux caractéristiques de celui-ci, cherchant la stabilité de l'emploi et pour les 26-30 ans étant préoccupés par sa dimension financière. Or, c'est parmi ces derniers, nous l'avons vu, que nous retrouvons les jeunes qui ont acquis une certaine indépendance. Il semblerait que ceux-ci cherchent, grâce à un emploi, à stabiliser leur situation.

L'accès au marché du travail reste cependant difficile pour ces jeunes. Si 9% d'entre eux seulement ont bénéficié des dispositifs d'emploi aidé (pour la plupart de l'ESIL), deux tiers d'entre eux ont cependant déjà travaillé. Mais rares sont ceux qui ont une expérience allant au delà de deux ans. Celle-ci, comme salarié du secteur privé le plus souvent, s'est généralement interrompue soit du fait de conditions de travail précaires, soit du fait de la précarité même de l'emploi.

Les femmes qui commencent à chercher du travail plus tard que les hommes – ce qui peut en partie s'expliquer par le fait que, comme nous avons vu, elles sont scolarisées un peu plus longtemps – semblent avoir plus de difficultés qu'eux à entrer sur le marché du travail. Sans doute parce qu'elles sont plus exigeantes en ce qui concerne l'emploi recherché, qui doit correspondre à leur compétences, tandis que les hommes sont plus enclins à accepter un emploi quel qu'il soit. Par ailleurs, elles s'attachent plus que les hommes à la stabilité de l'emploi et sont moins mobiles. Pour elles cette mobilité s'exercerait dans les limites de la wilaya, tandis que les hommes sont prêts à partir n'importe où pour travailler.

Nous avons pu remarquer que certaines parmi elles ont travaillé dans l'association dans laquelle elles s'impliquaient. Il semblerait que, comme le souligne Dan Ferrand Bechmann<sup>3</sup>, le bénévolat dans une association puisse être une porte d'entrée vers la vie active.

---

<sup>3</sup> Ferrand-Bechmann Dan, *Bénévolat et solidarité*, Paris, Syros-Alternatives, 1992. Cette sociologue qui s'est intéressée au rôle social et politique du bénévolat, sujet peu traité à ce jour, s'est attachée à étudier son développement, son évolution,

Concernant la mobilité, nous avons vu qu'un jeune sur deux a songé à quitter le pays. Bien que l'ampleur croissante du phénomène des harraga soit une préoccupation, cela ne signifie pas que ces jeunes sont prêts à passer à l'acte. Il semble que pour la plupart d'entre eux cette mobilité reste de l'ordre du "mythe de l'ailleurs" – projection vers d'autres horizons, un ailleurs meilleur où ils vont décrocher la réussite tant attendue – et représente une issue acceptable à une situation précaire et "frustrante" qu'ils vivent au quotidien : un fort degré de dépendance, peu de perspectives d'intégration à long terme, des réponses palliatives temporaires du point de vue de l'emploi... Cette mobilité est pour eux une réponse à leurs préoccupations, la perspective d'un avenir meilleur leur permettant d'accepter un présent précaire, peu satisfaisant, où ils ont du mal à trouver leur place.

Les jeunes veulent être reconnus comme acteurs dans le processus qui les conduira à une insertion professionnelle. Ils souhaitent être impliqués dans la mise en œuvre des actions en leur faveur, afin que celles-ci répondent à leurs préoccupations. En effet, même si les dispositifs d'aide à l'emploi sont relativement méconnus, ils en ont cependant une représentation négative, les percevant comme inefficace. Peu d'entre eux y voient une voie possible d'insertion socioprofessionnelle.

Il semble ici que l'information fasse défaut, mais les sources d'information des jeunes sont la plupart du temps limitées aux médias et au réseau relationnel. Ce dernier apparaît en effet être pour ces jeunes la principale ressource que ce soit pour s'informer sur les possibilités qui s'offrent à eux ou pour rechercher un emploi. Comment les acteurs intervenant dans le processus d'insertion socioprofessionnelle des jeunes s'adressent-ils à eux, entrent-ils en contact avec eux ? Nous avons vu que l'accueil qui est réservé aux jeunes dans les structures, qui en principe s'adressent à eux, participe à la construction d'une représentation négative de ces dispositifs.

Par ailleurs, une de nos interrogations porte sur le fait qu'une partie des jeunes interrogés l'ont été dans les locaux d'associations. Or, nous l'avons vu, ceux-ci (surtout les garçons) ne se sentent pas impliqués dans celles-ci. Ceci pose la question de la place qui est faite à ces jeunes dans la mise en œuvre des actions en leur faveur.

Tout ceci questionne sur les modalités de mise en œuvre des actions visant à favoriser l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes. Nous allons voir comment ces actions sont développées sur le territoire et quelle place y est faite aux jeunes.

## **D'UNE JUXTAPOSITION D'ACTIONS A UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES**

Les acteurs se mobilisent sur le territoire pour accompagner les jeunes sans qualification dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle. Les actions mises en place sont diversifiées et complémentaires : des actions de formation diversifiées allant de la remise à niveau à la formation diplômante, un accompagnement à l'emploi, la mise en place d'espaces de parole où les jeunes peuvent rencontrer les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, des dispositifs d'aide à l'emploi, sans vers l'accès au marché du travail... Et cependant les jeunes que nous avons interrogés semblent encore chercher des appuis dans leur parcours difficile pour accéder au marché du travail de

---

sa légitimité et les nouvelles fonctions qu'il assure aujourd'hui en France. Parmi ces dernières, nous en retiendrons deux : l'aspect formateur du bénévolat (il peut permettre l'acquisition de compétences et de savoir-faire sociaux, qui pourront être ensuite valorisés dans d'autres contextes, notamment celui du travail salarié) et sa fonction d'entrée dans la vie active (pour cet auteur, qui postule un continuum bénévolat/emplois assistés ou précaires/travail salarié, le bénévolat peut être une étape vers le travail, notamment pour les jeunes et les femmes). Il semble bien qu'ici pour les quelques jeunes femmes ayant eu une expérience de travail dans une association, le bénévolat antérieur ait effectivement rempli ces deux fonctions. Il ne leur a cependant pas permis d'accéder à un emploi salarié stable.



manière durable. Les actions mises en place sont souvent mal connues et ne sont pas perçues comme une réponse d'ensemble à leurs difficultés.

Nous avons vu que des relais s'esquissaient parfois entre les divers types d'action mis en place pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion, mais le plus souvent sans collaboration directe entre les acteurs, sous forme d'information, voire d'orientation des jeunes vers un dispositif d'aide à l'emploi. Au sein de ces derniers, les relations entre acteurs sont le plus souvent de type administratif, prescrites de manière réglementaire. Ainsi si les réponses sont complémentaires, il ne semble pas qu'il y ait véritablement de concertation entre les différents acteurs sociaux qui les mettent en œuvre, les réponses se juxtaposant et ne formant pas un dispositif global d'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle.

A travers l'autoévaluation que les différents acteurs concourant à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes font de leurs actions, nous allons essayer de voir quels sont les freins à la mise en place d'un dispositif global d'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle au niveau des acteurs et qui font obstacle à l'accès durable sur le marché du travail pour les jeunes.

### **Coordination des acteurs et des actions**

L'ensemble des acteurs souligne que l'absence de coordination est le principal frein à l'insertion des jeunes. "*L'absence de notion de travailler ensemble*"<sup>4</sup> est liée à une méconnaissance réciproque des acteurs intervenant dans le parcours d'insertion professionnelle des jeunes, méconnaissance pouvant aller jusqu'au manque de confiance entre partenaires. Le manque de coordination ne se trouve pas seulement entre acteurs de statuts différents (acteurs associatifs/ acteurs institutionnels), mais se retrouve à tous les niveaux. Les acteurs de manière unanime souhaitent un changement dans les pratiques :

- Les acteurs associatifs soulignent la nécessité d'organiser le mouvement associatif, la fédération des associations pouvant renforcer leur place de partenaire dans le champ de l'insertion des jeunes.
- Les relations prescrites dans les dispositifs d'aide à l'emploi, ne sont pas perçues par les acteurs comme des relations de collaboration. L'implication effective de tous les acteurs aux différents niveaux de décision apparaît nécessaire afin d'instaurer une concertation autour des actions mises en place permettant une réelle prise en compte de la réalité sociale vécue par les jeunes.
- Des ponts doivent être instaurés entre acteurs de statuts différents. Les associations souhaitent être impliquées dans les actions menées par les institutions d'Etat. La notion de partenariat doit être développée.

Une réflexion est à engager sur cette question, car la coordination des acteurs permettrait d'articuler des actions qui participent toutes d'un même objectif et de proposer au jeune un dispositif d'accompagnement vers une insertion socioprofessionnelle durable.

Mais au-delà de la coordination des acteurs, les modalités mêmes de mise en œuvre des actions sont à amender.

### **Transparence de l'information, qualité de l'accueil**

Les jeunes méconnaissent le plus souvent les dispositifs et actions mises en place dans leur direction. A ce niveau deux problèmes ont été soulignés, tant par les jeunes que par les acteurs eux-mêmes : l'opacité de l'information et l'accès à celle-ci. Nous avons vu que les jeunes interrogés ont une représentation négative des dispositifs d'aide à l'emploi, auxquels ils n'adhèrent pas, car les jugent inefficaces et ne semblent pas trouver de réponses à leurs préoccupations dans les réponses qui leur sont proposées. Mais dans un même temps nous avons pu constater une méconnaissance de ces mêmes dispositifs.

---

<sup>4</sup> Extrait des entretiens menés

L'information concernant les différentes actions est cependant largement diffusée, les acteurs ayant recours à des supports variés de communication. Mais elle ne semble pas atteindre sa cible : les jeunes. Il semble ici, qu'outre les moyens habituels de diffusion de l'information (affichage, medias...), il faille aller au devant des jeunes pour les informer des possibilités qui s'offrent à eux et trouver de nouveaux modes de communication.

Outre les acteurs mettant en œuvre des actions en direction des jeunes pour les soutenir dans leur parcours d'insertion, des acteurs sociaux peuvent intervenir ponctuellement en orientant les jeunes vers le dispositif ou la structure pouvant répondre à la demande exprimée (telle la cellule de proximité sociale qui parmi les publics rencontrés peut être amenée à intervenir auprès de jeunes). Des relais pourraient ici être envisagés pour la diffusion de l'information, mais supposent ici encore une connaissance mutuelle et un travail en collaboration pour organiser une action concertée.

Un des modes de diffusion de l'information est comme nous l'avons vu l'information "au guichet". C'est ici la qualité de l'accueil qui est remise en cause, tant par les jeunes que par les acteurs associatifs. Or l'accueil est un moment essentiel, puisqu'il déterminera la nature de la relation qui peut s'instaurer entre le jeune et les différents acteurs intervenant ici, mais surtout l'adhésion du jeune à l'action elle-même. En effet, la qualité de l'accueil et de l'information qui leur est délivrée, participe de la construction des représentations que les jeunes ont des actions qui sont mises en place dans leur direction.

Une attention particulière doit être portée à ces questions et une réflexion pourrait être engagée sur la nécessité de mettre en place un lieu d'accueil et d'orientation pour les jeunes, qui permettrait à ceux-ci d'avoir accès à des informations concernant l'ensemble des actions mises en place dans leur direction.

### **Implication des jeunes dans les actions mises en place**

Ici encore jeunes et acteurs de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes s'entendent pour souligner la nécessité d'impliquer les jeunes dans les actions mises en place. Les associations mettent en exergue comme un point fort de leurs actions cette approche participative. Impliquer les jeunes dans les actions les rendrait acteurs de leur insertion. La concertation entre acteurs ne peut se faire sans prendre en compte le jeune qui est au centre même du dispositif d'accompagnement développé sur le territoire.

Créer des espaces de paroles favorisant la rencontre entre les jeunes et les pouvoirs publics porteurs des dispositifs mis en place à leur attention, semble avoir porté ses fruits, mais au delà de l'ouverture d'espaces de parole, il semble qu'il faille accompagner ces jeunes pour qu'ils se constituent en collectif porteur de la parole des jeunes et acteur de son insertion.

## CONCLUSION

L'entrée dans la vie d'adulte pour les jeunes que nous avons rencontrés est un parcours difficile, un des principaux freins à leur indépendance étant leur difficulté à accéder au marché du travail. Les acteurs sociaux ont mis en place des actions diversifiées pour répondre aux besoins de ces jeunes et les accompagner dans ce long parcours, mais celles-ci semblent méconnues des jeunes qui, de plus, y adhèrent peu.

Il semble nécessaire d'imaginer de nouvelles réponses afin que ces diverses interventions constituent un dispositif d'accompagnement vers une insertion socioprofessionnelle, s'appuyant sur une mobilisation coordonnée des acteurs et surtout sur la reconnaissance des jeunes comme un acteur sur la scène sociale.

### ***Pour la diffusion d'une information claire et transparente***

➤ Création d'un centre de ressources autour de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes  
Ce centre qui sera un lieu d'accueil, de documentation, d'orientation, véritable pôle d'information pour les jeunes et les acteurs de l'insertion professionnelle, sera aussi un lieu de rencontre et d'échange. Il pourra également, à partir de ce centre ressource, être proposé au jeune un accompagnement dans son parcours d'insertion socioprofessionnelle. Ce centre devra être cogéré par les institutions et le mouvement associatif.

### ***Pour l'amélioration de la qualité de l'accueil des jeunes***

- Formation d'agents d'accueil
- Dotation des structures en moyens matériel et techniques appropriés

### ***Pour améliorer les dispositifs d'aide à l'emploi***

- Il pourrait être saisi l'opportunité du transfert des dispositifs ESIL et TUP-HIMO à la Direction de l'Action Sociale pour les amender en améliorant la qualité de l'accueil et en créant une instance de concertation mixte pour engager une réflexion sur les modalités de son application.

### ***Pour la mise en place d'un dispositif global d'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle des jeunes***

- Créer une cellule tripartite (représentants des jeunes, mouvement associatif, acteurs institutionnels) au niveau des communes chargée de :
  - Instaurer et développer une collaboration entre les différents intervenants de l'insertion socioprofessionnelle
  - Veiller à l'articulation des différents programmes et actions

### ***Pour favoriser l'indépendance des jeunes***

- Lancer une étude sociale sur la possibilité d'intégrer dans la démarche de l'insertion socioprofessionnelle les préoccupations des jeunes liées au logement, à l'emploi comme facteur d'autonomie d'entrée dans la vie d'adulte
- Créer des espaces collectifs mixtes pour les jeunes, afin de favoriser leur sociabilité.

# **L'insertion socioprofessionnelle des jeunes déficients mentaux**

*"Le traitement éducatif commence pour chaque enfant là où son évolution naturelle s'est arrêtée. Autant d'enfants, autant de commencements".*

Et nous, nous disons que l'insertion socioprofessionnelle pour ces jeunes commence quand l'autre dit "normal" accepte la différence et cesse de les condamner.

**Travail réalisé par :**

**Mme Attik Mouna - Pédagogue CMPP Boukhadra.**

**Mme Mira Nadja - Inspectrice pédagogique.**

**Mme Otmane Rachedi Sihem - Présidente de l'Association El barraim des enfants privés de famille pour la protection et le bien-être de l'enfance abandonnée de la wilaya de Annaba.**

**Mr Bechiche Rabah - Président de l'Association des parents d'enfants du Centre Psycho-pédagogique Annaba I.**

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>1 LES CMPP ET CFPA AU CŒUR DU PARCOURS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES HANDICAPES MENTAUX</b> .....	<b>5</b>
1.1 Les Centres Médico Psycho Pédagogiques .....	5
1.2 Les Centre de Formation Professionnelle par l'Apprentissage .....	7
1.3 Responsables des CMPP et des CFPA, une relative convergence de point de vue.....	9
<b>2 ACTEURS DANS LE PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES HANDICAPES MENTAUX : LES EQUIPES DES CMPP ET DES CFPA</b> .....	<b>12</b>
2.1 Leur représentation du handicap.....	12
2.2 Regards portés sur le jeune handicapé mental.....	13
2.3 La représentation des équipes de l'insertion socioprofessionnelle du jeune handicapé mental léger .....	16
2.4 Quelle approche de la formation professionnelle ? .....	18
2.5 Equipes et responsables de structure, une convergence de point de vue .....	20
<b>3 UN RESEAU D'ACTEURS POTENTIEL POUR L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES HANDICAPES MENTAUX</b> .....	<b>21</b>
3.1 Les familles.....	21
3.2 Les autorités locales.....	23
3.3 Les employeurs potentiels .....	25
3.4 Acteurs dans le parcours d'insertion professionnel du jeune handicapé mental : des positionnements différents .....	26
3.4.1 Des perceptions différentes de l'insertion socioprofessionnelle du jeune handicapé mental.....	27
3.4.2 Des actions qui s'inscrivent dans un cadre législatif.....	30
3.4.3 Une action collective qui reste à consolider.....	30
<b>4 L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES HANDICAPES MENTAUX : UN PARCOURS SANS ISSUE ?</b> .....	<b>33</b>
4.1 Le passage du CMPP au CFPA .....	33
4.1.1 L'adhésion des familles.....	33
4.1.2 La préparation des jeunes.....	33
4.1.3 La préformation .....	34
4.2 La formation professionnelle .....	34
4.2.1 La formation dispensée par les CFPA .....	34
4.2.2 L'intégration au monde du travail .....	35
4.3 L'entrée sur le marché du travail.....	35
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>37</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>39</b>

## INTRODUCTION

Le thème que nous allons aborder est "*l'insertion socioprofessionnelle des handicapés mentaux entre 18-25 ans de la wilaya d'Annaba*". Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous avons jugé utile de définir le concept de handicap, notamment de handicap mental. Des difficultés apparaissent d'emblée liées à la définition de ce concept, car aborder et définir le concept de handicap et surtout le handicap mental, n'est pas chose facile. Beaucoup de spécialistes notamment psychologues, psychiatres, médecins, éducateurs, pédagogues et sociologues ont essayé de le définir suivant différentes approches.

A ce titre, et bien que nous ne pouvons pas développer une étude critique de ce concept, nous constatons qu'en réalité le handicap demeure une notion vague et difficile à cerner. Il se définit en fonction des valeurs et des normes dominantes, c'est une construction sociale en relation avec les logiques des différents acteurs sociaux qui participent à sa définition et à son identification. Il est relatif et apparaît dès l'instant où la personne concernée est arrêtée dans sa vie sociale, dans son mouvement, par des obstacles pour participer tout simplement aux actes de la vie.

□ Selon la classification internationale du handicap, la déficience mentale est définie comme étant "*des perturbations du degré de développement des fonctions cognitives telles que la perception, l'attention, la mémoire et la pensée ainsi que leur détérioration à la suite d'un processus pathologique*".

□ Selon l'UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de France), le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décisions. Ces difficultés doivent être compensées par un accompagnement humain, permanent et évolutif, adapté à l'état et à la situation de la personne.

□ Selon l'ANAHM (Association Nationale d'Aide aux Handicapés Mentaux de Belgique), la déficience mentale implique :

- un fonctionnement intellectuel nettement en dessous de la moyenne et qui apparaît dès les premières années de la vie.
- une difficulté marquée d'adaptation aux exigences culturelles de la société.

Pour qu'une personne soit considérée comme ayant un handicap mental, il faut qu'elle présente à la fois une altération du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif.

En Algérie, nombres de rencontres aussi bien nationales qu'internationales ont été organisées par le ministère de la solidarité nationale et le Centre National de Formation des Personnels pour Handicapés (CNFPH) de Constantine, consacrées au processus d'intégration sociale des personnes handicapées. Ces manifestations ont pu mettre en exergue le déséquilibre flagrant entre le nombre sans cesse croissant de handicapés et les opportunités d'intégration professionnelle.

La loi n° 02-09 du 08 Mai 2002 relative à la protection et la promotion des personnes handicapées ambitionne de favoriser leur intégration en affirmant le droit des handicapés et le devoir de la société envers cette catégorie de population. L'objectif principal vise l'amélioration de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées, et la réduction des obstacles qui limitent cette intégration.

Dans sa dimension sociale, l'intégration implique la présence des handicapés dans tous les domaines de la vie : éducatif, sportif, économique et culturel. Mais en réalité l'environnement social est conçu dans son exclusivité par et pour les personnes dites "normales". Le handicap

n'est pas assumé, il est toujours occulté par la société en général. Les distances et les barrières collectives proviennent de l'absence d'une culture intégrative des handicapés.

Bien que la tendance de la politique actuelle vise à instaurer des dispositifs pour promouvoir une approche intégrationniste, dans les faits, elle se trouve limitée dans son application. Cette limitation ne repose pas uniquement sur la négation de la capacité du handicapé, mais est principalement déterminée par les stigmates dont il est étiqueté et qui le maintiennent dans sa situation d'infériorité et d'exclusion sociale.

Les actions menées en faveur des enfants à besoins éducatifs spécifiques (prise en charge institutionnelle) se sont développées pour assurer une approche convergente évolutive d'insertion sociale et professionnelle. Mais une fois adultes, les bénéficiaires de l'éducation spéciale font souvent l'objet d'une mise à l'écart de la société et notamment par le marché du travail. Ainsi, l'intégration sociale et professionnelle est limitée de façon significative en raison des stigmates que l'on fait porter à la personne handicapée. Celle-ci rééduquée dans les institutions spécialisées est étiquetée de quelque chose qui la disqualifie et l'empêche d'être pleinement acceptée dans le milieu socioprofessionnel. D'où le déséquilibre croissant entre nombre de personnes handicapées formées et opportunités d'emploi.

La promulgation de la loi de 2002, relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées, prend pour gage les changements sociaux que connaît le pays et le degré d'émancipation atteint par le mouvement associatif, pour faire obligation à la société de respecter le droit social à la différence, tout en créant les conditions qui favorisent l'insertion sociale et professionnelle. C'est du moins l'esprit de cette loi qui ambitionne de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, en affirmant le droit de ces dernières dans la société et le devoir de la société envers cette catégorie.

Il est évident que l'intégration professionnelle est un des éléments prépondérants de l'insertion sociale. L'emploi donne une certaine indépendance et réhabilitation de la personne handicapée, tout en la faisant sortir de "l'assistanat" en lui garantissant une source de revenus. Il lui permet de tenir un rôle dans la société en y apportant sa contribution sans se sentir comme une charge sociale. Le fait d'avoir un emploi rémunéré constitue véritablement une reconnaissance sociale et permet l'émergence d'une véritable culture sociale du handicap.

La loi vise à assurer l'insertion et l'intégration des personnes handicapées au plan social et professionnelle par la création de postes d'emploi. Mais l'embauche d'une personne handicapée mentale se prépare, elle ne s'improvise pas. La réussite de ce recrutement nécessite la réunion de facteurs clés incontournables pour une embauche réussie et un maintien en poste durable. Il s'agit de créer avant son insertion, un état d'esprit favorable, puis de veiller au maintien en poste, par la combinaison d'un suivi professionnel et d'un accompagnement social.

La présente étude se propose de définir dans un premier temps le handicap mental léger ou du moins sa représentation. Ensuite nous observerons ce qu'il en est de du parcours d'intégration socioprofessionnelle des jeunes handicapés mentaux légers dans la tranche d'âge 18-25 ans dans la wilaya de Annaba.

### **LES OBJECTIFS :**

**Mesurer les freins à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes handicapés mentaux légers.**

**Définir et évaluer les actions mises en place en direction de cette frange de population**

## **DES PERCEPTIONS DIFFÉRENTES DE L'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE DU JEUNE HANDICAPÉ MENTAL**

Les acteurs intervenant au cœur du processus d'insertion du jeune handicapé mental et leurs instances de tutelle ont une image positive de celui-ci. Les CMPP, qui prennent en charge précocement ces jeunes, en ont une image fortement positive, les autres étant plus réservés. Cette image se traduit par une valorisation des capacités d'assimilation de ces jeunes qui permet d'envisager une formation professionnelle, car même si la plupart de ces acteurs considèrent que les capacités intellectuelles des handicapés légers sont limitées, il s'agit pour eux d'acquérir des savoir-faire. Se dégage ainsi une potentialité d'intégration professionnelle.

Les partenaires institutionnels qui ont une représentation plus "mitigée", dans le sens où ils évoquent l'instabilité de certains jeunes handicapés ne permettant pas de mener le processus à son terme, adhèrent toutefois à l'idée d'une possibilité d'insertion professionnelle et sont parties prenantes de ce processus.

Par contre les employeurs potentiels qui ont une image stigmatisante du handicapé, ne lui reconnaissent aucune compétence et refusent de s'impliquer dans le processus d'intégration professionnelle des jeunes déficients légers, proposant une intégration en milieu protégé. Cette idée d'intégration en milieu protégé a largement été évoquée par la DAS, dont le représentant a une attitude paternaliste et protectrice envers les jeunes handicapés mentaux, de même que par un responsable de CMPP qui a une représentation très négative de la formation dispensée aux jeunes handicapés dans les CFPA. L'employeur public qui a une image moins ancrée sur le stigmate ne se positionne pas.

La représentation qu'ont les familles de l'insertion professionnelle de leurs enfants, se fonde sur leur représentation du CFPA. Leur adhésion au projet évolue en même temps que cette représentation. Tant qu'elles ont une image négative du CFPA – perçu comme un milieu hostile, construite en opposition à l'image de cocon protecteur que représente le CMPP – elles montrent une résistance au changement. A travers l'expérience, cette image se déconstruit et elles adhèrent au projet d'insertion professionnelle.

Ainsi nous voyons que les représentations des acteurs sont déterminantes quant à leur adhésion au projet et peuvent être un premier frein à l'intégration professionnelle du jeune handicapé mental, ce que les CMPP ont du reste souligné. Une information en direction des employeurs potentiels, permettrait sans doute de déconstruire les représentations négatives et de les sensibiliser à cette problématique. Il en va de même pour les représentations qu'ont les familles, des organismes de formation. Un travail autour de cette image que les familles ont des établissements de formation, devrait permettre d'obtenir leur adhésion au projet, adhésion qui, comme cela a été souligné par les équipes des CMPP, sera un élément facilitateur dans la conduite du projet.

## **UNE ACTION COLLECTIVE QUI RESTE A CONSOLIDER**

Deux acteurs sont au centre du processus d'insertion, les CMPP et les CFPA. Les premiers, qui assuraient la prise en charge des jeunes au sein de leur établissement, les accompagnent dans leur parcours d'insertion. Les seconds assurent la formation professionnelle et l'accompagnement au niveau de cette formation. Tous deux déplorent le manque de moyens humains et logistiques, mais le frein principal apparaît au niveau du manque de coordination entre ces deux types de structure.

Les partenaires institutionnels – qui interviennent dans le parcours des jeunes au moment de leur formation en les intégrant généralement dans des dispositifs d'emploi aidé – ont une volonté de



travailler en partenariat et certains posent comme condition à l'accueil du jeune handicapé mental, un suivi qui est ici assuré par le CMPP. Ces partenaires travaillent eux-mêmes en partenariat avec d'autres instances – comme l'APC, dont l'ADS est partenaire, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs dans lesquels sont intégrés les jeunes handicapés – mais celles-ci ne s'impliquent pas directement dans les actions mises en œuvre.

Au niveau des instances de tutelle, la direction de la Formation Professionnelle organise des réunions de concertation avec la DAS, les CMPP, les associations de parents d'enfants handicapés et les partenaires institutionnels des CFPA (il s'agit ici d'une APC), afin d'échanger et évaluer les besoins concernant l'insertion professionnelle des jeunes handicapés mentaux. Il semble que ce soit la seule instance de concertation réunissant plusieurs acteurs sociaux en même temps.

Les employeurs n'interviennent pas dans le processus d'insertion professionnelle des jeunes handicapés mentaux, pas plus que les familles, qui si elles soutiennent leurs enfants et finissent par adhérer au projet, ne sont pas considérées comme des partenaires par les autres acteurs (n'ont été mentionnées par aucun d'entre eux, en dehors de la DFP qui travaille avec leurs représentants). De plus nous relèverons ici que les familles attendent des aides (accompagnement du CMPP, aide de l'Etat à l'issue de la formation...), mais ne semblent pas se positionner comme actrices<sup>5</sup> dans le processus d'insertion professionnelle de leurs enfants.

Le noyau du réseau est constitué par les relations instaurées entre les CMPP, les CFPA et leurs instances de tutelle (respectivement DAS et DFP). Ces acteurs s'entendent pour reconnaître la faiblesse du partenariat qui reste à développer. En effet, le nombre de partenaires identifiés est très restreint. Nous constatons toutefois que l'APC (à travers les actions du BASC), qui est un partenaire commun à l'ensemble de ces acteurs, semble véritablement s'impliquer dans le processus d'insertion professionnelle des jeunes handicapés mentaux, accueillant des jeunes, mais participant aussi à la seule instance de concertation mise en place. Les autres acteurs interviennent plus ponctuellement sur une action spécifique, comme la direction de l'environnement qui accueille régulièrement des jeunes.

Les disfonctionnements attribués aux modes de collaboration ne sont pas identifiés et ne sont pas perçus de la même manière par les différents acteurs :

- La réticence des familles est vécue comme un frein par l'ensemble des acteurs.
- Les CMPP et les CFA attribuent en premier lieu les difficultés rencontrées à leur manque de coordination (rejetant la faute l'un sur l'autre). Le second niveau de difficulté étant d'arriver à étendre le réseau partenarial, notamment en direction des employeurs.
- Le représentant de la DAS considère que les freins émanent du mouvement associatif et du BASC.
- Les familles quant à elles, en veulent à l'Etat de son manque de soutien.
- Les partenaires institutionnels et la DFP semblent satisfaits des modes de collaboration instaurés, même s'ils reconnaissent la nécessité d'étendre le réseau.

Il résulte de ces positionnements différents des évaluations diverses concernant les actions menées en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes handicapés mentaux allant de la remise en cause du dispositif existant à la satisfaction des résultats obtenus sur une action:

- Les CMPP considère le dispositif actuel comme étant défaillant dans son ensemble
- Les CFPA considèrent les résultats insuffisants, les jeunes n'étant pas insérés professionnellement à l'issue du parcours de formation et soulignent les défaillances du dispositif
- La DAS ne trouve aucun point fort dans le dispositif actuel et déplore le manque de débouchés à l'issue de la formation
- Les familles expriment leur déception du fait de cette même absence de débouchés et souligne la dévaluation de la qualification que cette dernière entraîne

---

<sup>5</sup> Les associations de parents d'enfants handicapés, qui sont des acteurs représentant les familles, n'ont pas été rencontrées et nous ne connaissons pas leur positionnement dans ce processus d'insertion professionnelle.

- Les employeurs mettent en avant le manque de rentabilité pour justifier leur refus de s'impliquer dans le processus d'insertion de ces jeunes
- Seuls la DFP et les partenaires institutionnels sont satisfaits des résultats obtenus.

A travers les propositions faites, il semble que les CMPP et les CFPA souhaiteraient une révision globale du dispositif : des lois, des modes de fonctionnement des structures, des stratégies de collaboration.

## **L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES HANDICAPES MENTAUX : UN PARCOURS SANS ISSUE ?**

Des freins apparaissent à chaque étape du parcours d'insertion professionnelle des jeunes handicapés mentaux et la transition d'une étape à une autre ne semble pas aller de soi. Nous allons voir comment les différentes propositions formulées par les acteurs impliqués peuvent concourir à faciliter le parcours d'insertion professionnel de ces jeunes.

### **Le passage du CMPP au CFPA**

Trois éléments semblent concourir à faciliter le passage d'une prise en charge dans un milieu protégé qu'est le CMPP, à une intégration dans un cursus de formation professionnelle en milieu ordinaire au CFPA.

### ***L'adhésion des familles***

Comme cela a été souligné par les équipes des CMPP, l'adhésion des familles est un élément déterminant pour la réussite du projet d'insertion professionnelle du jeune handicapé mental. D'une part parce que ce sont elles qui donneront leur autorisation pour que le jeune entre en formation, première étape de ce parcours d'insertion. D'autre part parce que ce sont elles qui soutiendront le jeune dans les diverses étapes qu'il va franchir.

Un travail de déconstruction de leurs représentations est à faire pour obtenir leur adhésion au projet d'insertion professionnelle. Mais nous avons vu aussi qu'elles n'étaient pas considérées comme des partenaires dans ce processus d'insertion. Favoriser leur implication directe dans les différentes étapes du parcours d'insertion professionnelle de leurs enfants, les rendant actrices du projet, renforcerait sans doute leur adhésion à celui-ci et contribuerait à modifier leurs représentations de l'insertion professionnelle et des acteurs y concourant.

### ***La préparation des jeunes***

Nous avons vu que les jeunes handicapés mentaux bénéficiaient d'une prise en charge globale au sein des CMPP qui permet de les préparer à une future insertion professionnelle sur tous les plans : intellectuel, social, psychomoteur, psychologique. Les réserves émises par les CFPA tendent à montrer que cette préparation pourrait être améliorée.

- Sur le plan social : en veillant à développer des activités stimulant la sociabilité et l'autonomie du jeune
- Sur le plan psychomoteur : en renforçant les moyens logistiques et humains nécessaires à cette préparation

## La préformation

Les apprentissages sont réalisés à travers une diversité d'activités complémentaires, conçues dans une idée de progressivité. Les activités manuelles et les ateliers peuvent être privilégiés, pour préparer le jeune à la formation professionnelle. Cependant afin d'assurer une continuité dans la prise en charge et de véritablement préparer ces jeunes à la formation professionnelle, la nécessité d'une préformation est apparue.

Les avis sont partagés au niveau des responsables de structures, certains proposant une préformation au niveau des CMPP (allant avec l'idée d'une spécialisation des établissements de formation pour jeunes handicapés mentaux), d'autres au niveau des CFPA. Il semble toutefois que cette préformation doit être pensée dans une idée de continuité et les contenus pourraient en être définis conjointement. Nous retenons ici la proposition faite par un responsable de CMPP et certains membres des équipes des CFPA : *"implication du conseiller pédagogique et de l'adjoint technique dans les conseils pédagogiques des CMPP"*

## La formation professionnelle

### La formation dispensée par les CFPA

Nous avons vu que les CMPP, les CFPA, comme la DFP déplorent le manque de diversification des filières ne laissant pas d'opportunité de choix au jeune handicapé mental. Toutefois, nombre d'entre eux limitent les perspectives de filières à des "métiers sans risque" et peu de propositions innovantes ont été faites. Au delà de cette question, nombre de problèmes ont été soulignés conjointement par les CMPP et les CFPA :

- La non qualification du personnel pour accueillir des jeunes handicapés mentaux

Deux propositions sont apparues pour répondre à ce problème : l'intégration de personnel spécialisé au sein des équipes des CFPA et la formation des personnels. Cette dernière proposition s'accompagnant pour certains responsables de structures d'une proposition de valorisation financière pour ces personnels.

- Des programmes et une pédagogie non adaptés

La question de l'adaptation des programmes a beaucoup plus été évoquée que celle de la pédagogie, mais les deux questions nous semblent liées. Du reste au sein des équipes, certains ont souligné le fait que les programmes n'étaient pas adaptés parce que la pédagogie n'était pas adaptée. Nous avons vu que les équipes des CMPP et des CFPA sont favorables à une adaptation des programmes, cependant il faut être vigilant à ce qu'une adaptation des programmes n'amène pas à une dévalorisation de l'attestation de formation. Nous avons vu que la représentation qu'ont les employeurs du handicapé mental est négative et qu'ils sont réticents à son embauche. Il ne faudrait pas qu'une adaptation des programmes entraîne une représentation négative de la formation dispensée aux jeunes handicapés mentaux, dévalorisant celle-ci. Cependant un aménagement des programmes (et une réflexion sur la pédagogie) peut être envisagé et nous retenons là les propositions émergeant de l'ensemble des équipes de programmes élaborés en concertation par les conseillers pédagogiques, pédagogues et psychologues des deux structures.

- Une absence de coordination entre les CMPP et les CFPA

Comme nous l'avons déjà vu cette absence de coordination semble être un frein majeur au bon déroulement du parcours d'insertion professionnelle du jeune handicapé mental. La coordination entre les structures apparaît essentielle pour assurer une continuité dans la prise en charge. D'autant que nombre de propositions, qui ont été faites pour répondre aux difficultés évoquées, reposent sur une coordination entre les deux structures. L'instauration d'instances officielles de coordination, la mise en place de réunions d'équipe mixte régulières apparaissent indispensables pour assurer ce relais et semblent répondre aux souhaits tant des CFPA que des CMPP.

La question a été soulevée par quelques responsables de structures, de la spécialisation des établissements de formation pour jeunes handicapés mentaux, permettant de régler ainsi la question

de qualification du personnel et de pédagogie/programmes non adaptés ; pour un "tandem" de responsables CMPP/CFPA, l'idée étant d'avoir un établissement spécialisé dans la formation professionnelle de ces jeunes, avec un encadrement assuré par des "spécialistes" ; pour un responsable de CMPP, l'idée étant d'assurer au sein même du CMPP la formation professionnelle. L'idée ici défendue est celle de formation en milieu protégé, laissant penser à une perspective d'emploi en milieu protégé...

Les réunions de concertation mises en place par la DFP pourraient être un lieu de réflexion sur ces questions.

### **L'intégration au monde du travail**

Nous avons vu que dans ce cadre des partenariats ont été développés permettant aux jeunes handicapés mentaux de réaliser leur apprentissage dans toutes ses dimensions. Nous relevons toutefois, que seuls des partenaires institutionnels s'impliquent dans cette phase du parcours d'insertion professionnelle, intégrant les jeunes dans des dispositifs d'emploi aidé.

De l'avis général, le réseau doit être développé et il semblerait nécessaire de le développer également avec des employeurs du secteur privé. En effet, une expérience limitée dans le temps par un contrat d'apprentissage, permettrait peut être aux employeurs qui "ont des doutes" (tel l'employeur du secteur public que nous avons rencontré), de s'engager plus facilement sur le recrutement d'un jeune handicapé mental.

Afin de développer le réseau de partenaires potentiels, une information en direction du public concerné doit être développée. Cette information devrait porter sur deux axes :

- une sensibilisation à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes handicapés mentaux (afin de développer l'information concernant le cadre législatif encadrant l'emploi de ces jeunes, mais aussi de déconstruire les représentations négatives)
- une information sur les modalités de la formation par l'apprentissage.

### **L'entrée sur le marché du travail**

Le constat général est que la transition de la formation à une entrée durable sur le marché du travail est un échec. Les employeurs sont peu enclins à l'embauche d'un jeune handicapé mental. Les familles attendent une aide de l'Etat et la création de C.A.T. est une réponse que celui-ci leur apporte. Mais cela ouvre sur un débat : emploi en milieu protégé, emploi en milieu ordinaire ? Question à laquelle nous n'avons pas la prétention ici de répondre.

Par ailleurs, nous avons vu que les employeurs seraient peut être plus enclins à répondre positivement, si des mesures d'incitation à l'embauche étaient prises par l'Etat. Cette question semble ouvrir sur la nécessité de reconsidérer le cadre législatif qui encadre l'insertion socioprofessionnelle des jeunes handicapés mentaux...

Au delà de ces questions qui dépassent le simple cadre du territoire, il apparaît évident que le principal frein à l'intégration du jeune handicapé mental sur le marché du travail est la stigmatisation dont il est l'objet. Ceci renvoie au problème de la sensibilisation de la société à cette question et une information pour déconstruire les représentations négatives, semble une fois encore indispensable.

Par ailleurs, la proposition de création d'un "bureau de l'insertion", les missions de celui-ci restant à définir, pourrait apporter une réponse concrète aux problèmes que rencontrent ces jeunes au moment de l'entrée sur le marché du travail.

Le développement d'instances de concertation, telle celle mise en place par la DFP, et leur élargissement à de nouveaux partenaires, permettraient d'engager une réflexion sur l'ensemble de ces questions.

# **La prise en charge de la personne âgée en situation de rupture avec son milieu naturel**

**Travail réalisé par :**

**Mme DRIDI Zakia** - Directrice du foyer des Sans Domicile Fixe, Association El Ihsane aide aux personnes Sans Domicile Fixe.

**Mlle KADJOUH Hadia** - psychologue Pouponnière El Moukaouama.

**Mme OUNISSI Hafiza** - membre de l'Association des Femmes Algériennes pour le Développement.

**Mr DJEMAA Nacer** - Directeur du Foyer pour Personnes Agées ou Handicapées de Annaba.

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>1 LES ACTIONS EN DIRECTION DES PERSONNES AGEES MISES EN ŒUVRE A ANNABA</b>	<b>4</b>
1.1 Le cadre législatif	4
1.2 Le placement en foyer des personnes âgées	5
1.2.1 Les acteurs intervenant dans le placement d'une personne âgée	5
1.2.2 Collaboration entre acteurs sociaux autour du placement de la personne âgée	7
1.3 La prise en charge des personnes âgées en foyer	9
1.3.1 Les structures	12
1.3.2 Leur mode de fonctionnement	12
1.4 Le suivi des personnes âgées	13
<b>2 PROFIL DE POPULATION : LES PERSONNES AGEES HEBERGEES EN FOYER A ANNABA</b>	<b>15</b>
2.1 Indicateurs d'état civil	15
2.1.1 Age	15
2.1.2 Situation familiale	16
2.2 Niveau scolaire	18
2.3 Situation professionnelle antérieure	19
2.4 Revenus des personnes âgées hébergées en foyer	20
2.5 Situation au regard du logement avant l'admission en foyer	22
2.6 Situation des personnes âgées sur le plan de la santé	24
2.7 Autonomie dans les actes de la vie quotidienne	25
2.8 Sociabilité des personnes âgées avant l'admission dans le foyer	26
2.9 Caractéristiques de la population des personnes âgées hébergées dans les foyers à Annaba	27
2.9.1 Personne accueillies au foyer des Sans Domicile Fixe	28
2.9.2 Personne accueillies au Foyer pour Personnes Agées ou Handicapées	28
2.9.3 Besoins des personnes âgées apparaissant au regard de leur situation	28
<b>3 LA PRISE EN CHARGE EN FOYER COMME REPONSE AUX BESOINS</b>	<b>30</b>
3.1 L'admission en foyer	30
3.1.1 Origine de la demande d'admission	30
3.1.2 Motif de l'entrée au foyer	30
3.1.3 Alternative au placement	31
3.2 Effets de la prise en charge	32
3.3 Degré de satisfaction de la personne âgée au regard de sa prise en charge :	33
3.3.1 Degré de satisfaction des personnes âgées concernant l'aide apportée	33
3.3.2 Degré de satisfaction des personnes âgées par rapport aux activités proposées	34
3.3.3 Degré de satisfaction des personnes âgées concernant la prise en charge dont elles bénéficient	35
3.4 Adéquation de la prise en charge institutionnelle aux besoins de la personne âgée	38
<b>CONCLUSION</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>42</b>

## INTRODUCTION

L'objet de notre étude sera "la prise en charge de la personne âgée en situation de rupture avec son milieu de vie naturel". Cette étude portera sur les personnes âgées de 60 ans et plus, placées dans un foyer par leur parent direct, par choix personnel, par l'institution ou par une autre personne, sur la commune de Annaba.

On entre dans le 3<sup>ème</sup> âge à 60 ans mais c'est aussi l'âge de la retraite (perte d'activité). On devient un vieillard après 75 ans et grand vieillard à 90 ans, mais surtout on entre dans le 4<sup>ème</sup> âge du fait de la perte d'autonomie qui entraîne souvent le recours à une tierce personne. On peut distinguer trois stades dans les rapports de la personne âgée avec l'environnement :

- 1)-Persistance de l'autonomie avec dépendance économique.
- 2)-Dépendance relative en fonction de la stabilité de l'environnement familial.
- 3)- Dépendance totale de l'infirmes.

Le vieillissement de l'être humain, s'il est inéluctable n'est pas sans poser à chacun de nous un certain nombre de questions. Et puis vieillir c'est toujours un certain retrait :

- on se retire ou on est retiré du monde du travail,
- on se retire de certains univers relationnels,
- on se retire de certaines formes de vie sociale.

La gériatrie pose la question :

- de la vulnérabilité de cette tranche d'âge
- de la rupture d'équilibre
- du changement du cadre de vie
- d'une réduction des potentialités
- d'un ralentissement des activités
- d'une charge croissante liée aux dépendances
- de la maladie et des inquiétudes face à la mort.

L'allongement de l'espérance de vie va conduire à une forte hausse du nombre de personnes âgées. Face à ce vieillissement à venir la question de la prise en charge de la dépendance prend une importance croissante. La dépendance de la personne âgée n'est pas liée uniquement à son état de santé mais aussi à son environnement naturel. Cette dépendance signifie que les personnes de 60 ans ou plus ont besoin d'aide pour accomplir les actions essentielles de la vie quotidienne. La rupture d'avec la famille intervient généralement avec la dépendance économique ou la perte d'autonomie physique, en somme quand la personne âgée devient une charge.

L'organisation sociale est basée sur la famille élargie placée sous l'autorité de l'ascendant le plus âgé auquel elle voue un respect total. Cette personne âgée a aussi subie et vécue la guerre d'Algérie, elle reste un rempart contre l'oubli de l'histoire et sa valorisation. En tant qu'aïeule, elle préservera cette transmission de nos traditions, de nos véritables valeurs culturelles. Elle est perçue comme gardienne de l'héritage culturel, de la solidarité du groupe, de l'honneur familial. On la respecte, on la consulte, elle reste symbole de sagesse et d'autorité. Mais cela est il toujours vrai ?

L'image du patriarche entouré d'enfants et de petits enfants, qui est celle de la personne âgée en milieu traditionnel est remplacée de plus en plus par l'image de la personne âgée démunie abandonnée par ses enfants et souvent réduite à la mendicité.

Ce phénomène nouveau dans la société est en train de devenir un fléau social. Comme partout dans le monde, on assiste à un vieillissement de la population dont l'ampleur peut provoquer à long terme de profonds bouleversements.

Beaucoup de constats nous ont amené à étudier ce phénomène nouveau dans la société.

Ces constats sont :

D'ordre économique :

- pauvreté
- chômage
- la personne âgée est considérée comme une charge par manque de moyens

D'ordre social :

- pas de logement ou habitation précaire
- habitation isolée par exemple loin de la ville, ou située dans la montagne
- décès du conjoint
- rejet familial (femme, enfant, frère...)
- conflit de génération (intolérance ...)
- dégradation du mode de vie

D'ordre médical :

- l'état physique (handicap moteur, mental) donc rejet familial
- la prise en charge (maladie) devient lourde donc placement même s'il n'y a pas forcément rupture familiale

D'ordre environnemental :

- sa dépendance relative en fonction de la stabilité de l'environnement familial
- dépendance totale de la personne âgée handicapée
- c'est l'âge des séparations (départ des enfants), des deuils (mort du conjoint et des amis)

La "cassure" dans l'environnement de la personne âgée se présente comme une violence par exemple : à la découverte des lieux s'ajoute la découverte des personnes. Le traumatisme du déracinement est un facteur aggravant du vieillissement.

## **L'OBJECTIF :**

**Est-ce que la prise en charge au niveau des institutions répond aux besoins de la personne âgée ?**



## UN RESEAU D'ACTEUR

A Annaba, un réseau d'acteurs est mobilisé autour du placement, de la prise en charge et du suivi des personnes âgées en rupture avec leur milieu de vie naturel.

Lors du placement de la personne âgée, le réseau institutionnel est surtout mobilisé autour d'interventions ponctuelles amenant à un placement en urgence, les relations entre acteurs relevant de l'orientation, de la liaison, voire du passage de relais, étant fondées plus sur des pratiques que sur une concertation entre institutions. L'entourage de la personne est peu impliqué dans cette phase d'intervention. Il intervient plutôt dans le placement à long terme qui mobilise peu d'acteurs, les relations alors instaurées au niveau institutionnel relevant plutôt de liaisons procédurales entre services d'une même institution : la Direction de l'Action Sociale.

Au niveau de la prise en charge des personnes âgées, le foyer des SDF, qui est une association, a formalisé des partenariats à travers des conventions avec un certain nombre d'acteurs institutionnels, mais aussi privés (laboratoires, pharmacies), afin de pouvoir fonctionner et assurer cette prise en charge à tous les niveaux. La société civile vient renforcer ces partenariats en se mobilisant pour contribuer au fonctionnement de cette structure (dons et bénévolat).

Enfin nous avons vu que les acteurs institutionnels s'impliquent peu dans le suivi des personnes après leur placement en foyer et ce sont ces derniers qui assurent généralement seuls le suivi des personnes. A cette fin ils ont établis des relations privilégiées, qui restent toutefois informelles, avec certains acteurs institutionnels, facilitant de la sorte les démarches pour la personne âgée.

## BESOINS DES PERSONNES AGEES APPARAISSANT AU REGARD DE LEUR SITUATION

Ainsi la situation des personnes âgées hébergées au FPAH est beaucoup plus précaire que celle des personnes hébergées au foyer des SDF et fait apparaître des besoins différents.

Les personnes hébergées au foyer des SDF ont dans l'ensemble des revenus liés à une activité salariée passée, sont relativement autonomes dans les actes de la vie quotidienne et sont inscrits dans des réseaux de sociabilité d'intensité variable. Leur principal problème est l'absence de logement, auquel répond momentanément l'admission dans un foyer d'urgence.

Les personnes hébergées au FPAH ont des revenus plus précaires, sont dépendantes dans les actes de la vie quotidienne et relativement isolées. Leur situation au regard du logement avant l'entrée au foyer était variable. Apparaissent ici des besoins multiples, liés à des problèmes souvent intriqués, qui n'ont trouvé d'autre réponse qu'un hébergement à long terme en foyer.

Nous avons vu qu'un certain nombre de personnes sont sans revenus (une personne sur trois au FPAH), ou ne bénéficient pas des revenus auxquels elles pourraient prétendre. Un premier besoin apparaît ici au niveau de la régularisation de la situation administrative des personnes, qui pose la question de l'accès aux droits.

Les revenus sont directement liés à l'activité professionnelle antérieure et nous avons pu remarquer que les personnes ayant exercé une activité libérale sont en situation précaire au moment de l'âge de la retraite, ce qui amène à s'interroger sur la couverture sociale dont peuvent bénéficier ces personnes.

Par ailleurs nous avons pu voir que la précarité des revenus avait des répercussions au niveau du logement, l'absence de revenus entraînant notamment la perte de celui-ci. Ici encore la régularisation

de la situation administrative, rétablissant les revenus auxquels la personne pourrait prétendre, permettrait sans doute d'éviter ces situations.

Cependant, en dehors de ce fait, nous n'avons pas relevé de corrélation directe entre revenus et logement : en effet, l'accès au logement à un coût, toutefois les personnes bénéficiant d'une pension de retraite étaient pour la plupart hébergées. Ceci soulève la question de l'accès au logement pour les personnes âgées<sup>6</sup>.

Nous avons vu qu'au FPAH les personnes souffraient d'un relatif isolement (absence ou faiblesse des réseaux de sociabilité). Les mutations sociétales font que la personne âgée ne trouve plus toujours sa place dans le cercle familial et avec l'âge le réseau amical se raréfie. La personne ne pouvant trouver un appui dans son entourage se tourne alors vers les institutions pour l'aider à faire face à ses problèmes.

Il semblerait que l'admission dans un foyer, pour une prise en charge à long terme, intervient plutôt à partir de 70 ans, le vieillissement influant sur l'état de santé des personnes et leurs capacités d'autonomie.

Sur le plan médical, les problèmes de santé que présentent les personnes hébergées sont effectivement des problèmes liés au vieillissement qui nécessitent un suivi médical régulier, dont la plupart des personnes bénéficiaient avant leur admission au foyer, mais pas de prise en charge médicalisée.

Enfin, la dépendance dans les actes de la vie quotidienne, qui est elle aussi directement liée aux questions du vieillissement, ne justifie pas à elle seule une prise en charge en institution, car une aide pourrait être envisagée, permettant de maintenir la personne dans son milieu naturel.

*C'est bien le cumul de divers problèmes, comme nous venons de le voir, et l'isolement dans lequel se trouvent ces personnes qui les amènent à avoir recours à une prise en charge institutionnelle. Mais celle-ci répond-elle à leur besoins ?*

## **ADEQUATION DE LA PRISE EN CHARGE INSTITUTIONNELLE AUX BESOINS DE LA PERSONNE AGE**

Sur l'ensemble des personnes interrogées, deux personnes sur cinq entrent dans un foyer du fait de problèmes de logement (précarité, absence ou perte de celui-ci) et pour ces personnes l'hébergement répond directement à leur besoin. Mais quels que soient les autres motifs évoqués pour la demande d'admission (isolement, conflit familial, problèmes de santé devenus trop lourds à gérer pour la famille...) il apparaît qu'aucune alternative n'ait été envisagée. Or, comme nous l'avons vu l'entrée dans un foyer et le fonctionnement institutionnel entraînent des ruptures :

- Rupture avec l'environnement

L'entrée dans un foyer est un déplacement de la personne qui doit s'approprier de nouveaux espaces, de nouveaux lieux.

- Rupture avec le tissu social

Si le réseau relationnel large est relativement préservé, les relations familiales peuvent se distendre suite au placement en foyer, la famille se désinvestissant de la prise en charge. Par ailleurs des relations privilégiées, telles qu'avec un médecin (mais aussi des commerçants ou autre...) peuvent être rompues pour y substituer une prise en charge institutionnalisée plus dépersonnalisée.

---

<sup>6</sup> Nous remarquerons que le profil des hommes hébergés au foyer des SDF est fort différent de celui des hommes hébergés au FPAH, ce qui signifie que ces personnes ont trouvé une autre solution que l'admission dans un foyer pour résoudre leur problème de logement, puisque comme nous l'avons vu, c'est le principal problème qui ressortait de leur situation. Ces personnes qui ont des revenus, ont pour nombre d'entre eux eu accès à un logement suite à leur séjour au foyer, avec l'appui de celui-ci et des acteurs sociaux mobilisés autour de la prise en charge des personnes âgées.

- Rupture avec les pratiques

Le mode de fonctionnement collectif des structures dépersonnalise la prise en charge et impose un rythme de vie aux personnes qui ne correspond pas toujours à leurs habitudes.

Ainsi bien que dans plus d'un cas sur deux la demande émane de la personne âgée elle-même, la prise en charge dont elle est l'objet, lorsqu'il s'agit d'une prise en charge à long terme, ne répond pas toujours à ses attentes, mêmes si ses besoins sont globalement satisfaits.

**Se pose donc la question de l'adéquation de la prise en charge institutionnelle comme réponse aux besoins de la personne.**

Nous avons vu que l'aide mise en place sur le plan administratif et financier permet de régulariser la situation des personnes afin qu'elles bénéficient de leur droits et aient des revenus réguliers (pension de retraite ou revenus de substitution), mais cette aide pourrait être mise en place avant l'admission dans un foyer et pourrait peut-être alors éviter celle-ci, en procurant une indépendance financière à la personne. En effet quelques personnes qui avaient un logement n'ont pu s'y maintenir faute de revenus et certaines familles ont pu trouver un relais dans la prise en charge institutionnelle quand elles ne pouvaient plus subvenir financièrement aux besoins de la personne.

Si de nombreuses personnes ont des problèmes de santé, ceux-ci sont essentiellement liés au vieillissement et ne nécessitent pas, pour la plupart, de prise en charge médicale lourde. De plus, les personnes bénéficiaient déjà, dans leur grande majorité, d'un suivi médical régulier auquel ne fait que se substituer la prise en charge médicale institutionnelle.

Par contre l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, diminue du fait du vieillissement et la personne âgée a besoin d'une aide pour accomplir ces actes, voire qu'ils soient assumés à sa place, ce à quoi répond la prise en charge institutionnelle. La dépendance croissante rend plus difficile la vie dans un logement autonome et la prise en charge de la personne, lorsque celle-ci est hébergée, peut devenir lourde pour la famille, qui une fois encore trouve un relais dans l'admission dans un foyer. Cependant la prise en charge institutionnelle n'est pas la seule réponse possible à ce problème de dépendance. D'autant que nous avons vu que le fonctionnement institutionnel ne favorisait pas toujours l'autonomie des personnes. En effet la participation des personnes au fonctionnement de la structure permet à celles-ci de conserver une certaine autonomie, tandis qu'une prise en charge totale renforce la situation de dépendance.

Les personnes âgées ont souvent un réseau relationnel restreint, voire sont isolées, cette dernière situation pouvant être le motif de la demande d'admission. Or, nous avons vu que la vie collective du foyer ne rompt pas toujours cet isolement, mais peut par contre entraîner une rupture avec la cellule familiale, celle-ci se désinvestissant de la prise en charge de la personne. Des espaces de sociabilité pour les personnes âgées seraient à penser pour rompre cet isolement, que la personne soit ou non en foyer. Nous relèverons ici encore le rôle du fonctionnement institutionnel qui peut influencer sur la qualité des relations au sein du foyer et être ou non stimulateur de sociabilité. Il semble qu'au sein des foyers une attention particulière devrait être portée sur l'investissement et l'appropriation, par les personnes âgées, des espaces collectifs qui sont des lieux de sociabilité.

Enfin, nous avons vu que l'accueil temporaire au foyer des SDF, répond à une situation d'urgence, évitant souvent le passage à la rue. Se pose toutefois la question de l'orientation de ces personnes qui sont souvent en situation moins précaire que les personnes accueillies au FPAH, ayant des revenus, pouvant s'appuyer sur un réseau relationnel et étant relativement autonomes. Leur principal problème, même si ce n'est pas toujours la raison énoncée lors de la demande d'admission, est l'absence de logement. Des solutions restent à trouver pour éviter un séjour prolongé et leur permettre de quitter le foyer d'urgence. La question de l'accès au logement pour les personnes âgées reste ici posée.

## CONCLUSION

Les modifications actuelles de la famille (l'exode rurale, l'éclatement de la cellule familiale traditionnelle...) amènent de plus en plus la personne âgée à demander son admission dans un foyer, souvent faute de ressources suffisantes et du seul fait de son incapacité à vivre en autonomie. Le vieillissement de la population et l'accroissement de l'espérance de vie des personnes âgées risque d'accentuer ce phénomène.

Ceci, associé aux résultats de notre diagnostic, nous met devant la nécessité d'imaginer des réponses nouvelles. En effet, si comme nous l'avons vu la prise en charge que proposent les foyers répond aux besoins des personnes âgées, ce n'est toutefois pas la seule réponse possible, d'autant que l'entrée dans un foyer entraîne des ruptures auxquelles la personne âgée doit faire face, souvent avec difficulté.

### **Accès au droit pour éviter les situations de rupture**

- Développer l'information en direction des personnes âgées concernant leurs droits (campagnes d'information sur les droits de la personne âgée, mise en place de lieux d'accueil et d'information, réunions d'information en direction des travailleurs partant à la retraite...).
- Faciliter les démarches et accélérer les procédures afin que les personnes bénéficient de leurs droits et éviter les situations de rupture.
- Favoriser l'accès au logement pour les personnes âgées autonomes.

### **Soutien pour pallier la perte d'autonomie qu'entraîne à terme le vieillissement**

- Développer l'aide à domicile qui permettra :
  - à la personne âgée de rester dans son milieu naturel,
  - de soulager sa famille quand la prise en charge devient lourde à assumer,
  - d'éviter le placement.
- Créer des logements sociaux, gérés soit par des associations soit par l'Etat, adaptés aux personnes âgées et assurant un suivi, leur permettant ainsi de conserver une certaine autonomie et les réhabilitant dans leur estime de soi.

### **Développement des espaces de sociabilité pour lutter contre l'isolement de la personne âgée**

- Développer la notion de "parrainage", permettant de créer un réseau relationnel qui fera sortir la personne âgée de son isolement.
- Créer un espace d'accueil où les personnes âgées peuvent se rencontrer, s'informer sur leurs droits, pratiquer des activités.

### **Resserrement des liens familiaux autour de la personne âgée pour éviter les situations de rupture**

- Favoriser la médiation entre la personne âgée et la famille avant et après le placement. Avant, afin de l'éviter et après, afin de le rendre temporaire et de maintenir les relations familiales dans le but de la réintégration.

Au delà des actions qui peuvent prévenir un (dé)placement, une attention particulière doit être portée aux modalités de prise en charge, car comme nous l'avons vu, le fonctionnement même du foyer peut favoriser l'intégration de la personne au sein de l'établissement.

**Créer les conditions favorisant l'intégration de la personne âgée au sein de la structure**

- Favoriser la participation à la vie du foyer, ce qui peut favoriser l'appropriation des espaces et permet à la personne âgée de conserver une certaine autonomie.
- Favoriser l'investissement et l'appropriation, par les personnes âgées, des espaces collectifs qui sont des lieux de sociabilité.
- Proposer des activités en adéquation avec les souhaits et les capacités physiques des personnes âgées.
- Personnaliser la prise en charge, en rendant la personne âgée actrice de celle-ci (pécule pour que la personne âgée fasse elle-même ses achats plutôt qu'attribution de vêtements, choix du médecin – institution ou médecin habituel – pour le suivi médical etc...).
- Proposer une formation complémentaire aux personnels travaillant dans les structures d'accueil des personnes âgées, pour les sensibiliser aux problèmes spécifiques de la gériatrie.

**Les actions mises en œuvre en direction des personnes âgées mobilisent de nombreux acteurs sociaux. La collaboration entre ces différents acteurs est essentielle, afin de véritablement répondre aux besoins des personnes âgées et non d'apporter des réponses standardisées telles que le placement. Il est nécessaire de développer cette collaboration en multipliant les concertations et en élargissant le travail en réseau.**